

Rôle essentiel de la ZNIEFF de la Tamarissière, réservoir de biodiversité incontournable :

Il est bien évident que cet espace est en danger actuellement puisqu'il s'y déroule des travaux titanesques de remblaiement enterrant les troncs des pins sur plus d'un mètre en vue d'une construction d'un espace aquatique de 804 m², et ce malgré les décisions de justice de suspension de permis de construire, entre autres, alors que la proximité de la mer remplit toutes ces fonctions naturellement sans user d'eau potable si précieuse de nos jours puisque même nos agriculteurs de la région sont frappés d'interdiction d'arrosage pour les semis et cultures en plein hiver en ce moment !

Par ailleurs, la fragilité de nos côtes n'est plus à démontrer. Et le recul irrémédiable du trait de côte nécessite de ne plus artificialiser aux abords du bord de mer sur une bande de 100 m incompressible comme le spécifie le document du SCOT (pourtant des constructions ont été autorisées en 1^{ère} ligne sur le Grau d'Agde, par exemple, ou au Môle au Cap).

C'est pourquoi il est bon de rappeler la fonction première de la Pinède de la Tamarissière depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, soit depuis plus de 200 ans : il s'agissait déjà de prévenir l'ensablement du lit de l'Hérault et de l'embouchure. Le prolongement des jetées ainsi que la plantation de pins et de tamaris (pour fixer le sol) constituaient donc, déjà, à l'époque un moyen de lutte contre la formation d'une barre de sable au niveau de la passe. En 1894, le bois occupait d'ailleurs 48 hectares.

Reprenons succinctement ce que seraient les conséquences de la diminution de la ZNIEFF de la Tamarissière, si la zone du camping représentant l'essentiel de la pinède de la zone protégée était retirée de ladite zone :

- L'artificialisation des sols entraînerait une diminution de la surface arborée, une augmentation de la température localement par voie de conséquence et une diminution des surfaces d'absorption des précipitations (tout le contraire des directives gouvernementales actuelles) ;
- La barrière des arbres devenant de par ce fait amoindrie (on ne peut pas comparer l'impact racinaire d'un arbre adulte et d'un jeune plant du point de vue de la capacité d'ancrage au sol, or durant la croissance des jeunes plants le phénomène d'érosion côtier aurait lieu), le phénomène d'ensablement serait désastreux sur le cours d'eau, l'Hérault, et participerait à une accélération de l'érosion côtière (normalement il faut éviter en priorité les activités anthropiques favorisant une plus grande circulation des personnes qui contribue d'une part à perturber la faune et la flore et d'autre part à impacter négativement les sédiments très fragiles qu'est le sable : en période de confinement et de la limitation des déplacements humains, nous n'avons pu que constater notre impact sur la nature, notamment sur nos plages ici).
- Cet ensablement aurait donc non seulement des conséquences économiques (sur l'activité de pêche avec la Criée du Grau par exemple, sur le transport local possible par voie fluviale entre Agde et le Grau d'Agde afin de proposer des modes de circulation alternatifs) mais également un impact terrible avec une majoration conséquente des risques d'inondation en amont de l'embouchure, soit à hauteur du Cœur de Ville (Place de la Marine et tous les quartiers à proximité), ce qui consisterait à exposer la population à un risque de catastrophes naturelles fortement majoré, ce qui serait contraire à la fonction première de l'Etat et des territoires consistant entre autres à la protection des biens et des personnes.

Le site de la Tamarissière est unique, avec une fonction qui dépasse la beauté du paysage, et ce doit d'être préserver des bétonneurs de tout type quel que soit leur prétexte. Car les exigences en outre d'un gestionnaire de camping de faire stationner les véhicules des campeurs à l'extérieur représenteraient une agression supplémentaire sur cet écosystème fragile, de par l'impact d'un roulage sur les sols entre autres. La Tamarissière attire pour son authenticité, ses paysages non dénaturés par l'Homme : il serait ahurissant que la diminution de la ZNIEFF puisse être étudiée car cela serait en total désaccord avec tous les discours officiels de prise en compte des risques côtiers actuellement et de la volonté de préserver les espaces naturels.

Note concernant l'entrée du Cap :

La hauteur de la réalisation Iconic est trop impactante pour toute la station : elle est même écrasante depuis le point de vue de l'axe routier de Sète, obturant les courbes du Mont Saint-Loup depuis les immeubles côté port. Aussi généraliser les hauteurs à R+8 ne fera que renforcer la perte de charme méridional de notre contrée. Envisager une harmonisation sur la réalisation du casino Barrière pour la nouvelle offre hôtelière face au complexe tennistique serait plus logique et supportable, de manière à créer une pente de hauteur décroissante entre le bâtiment Iconic/ Casino / courts couverts du tennis.

Il est à souligner que les touristes ne reconnaissent plus notre station balnéaire et ce qui faisait son charme. Retrouver une architecture qu'ils peuvent rencontrer dans n'importe quel centre urbain ne peut que nous desservir à plus long terme. Faire évoluer son espace, ce n'est pas renier ses racines et sa richesse architecturale, l'uniformisation quel que soit le domaine étant toujours à la longue contre-productif.

Par contre le réseau routier a été particulièrement bien pensé et ventile la circulation sagement.

Note concernant la lutte contre les moustiques, rétablir une chaîne alimentaire en s'appuyant sur les sites remarquables de notre Commune et le maillage écologique exposé :

Favoriser l'économie touristique (si les vacances sont gâchées par des nuits consacrées à la chasse aux moustiques, voire quand les promenades en bord de mer le soir venu, à l'affût de quelques degrés de fraîcheur, deviennent infernales comme à Marseillan, la fidélisation du public touristique sera manquée), c'est également favoriser l'implantation de chauves-souris (en une nuit elle peuvent absorber plusieurs centaines à plusieurs milliers de moustiques) en réhabilitant les bunkers comme abri hivernal à la Tamarissière (la proximité de la pinède offrant un cadre compatible), en installant des gîtes en bois en été, en incorporant une dynamique favorisant leur installation dans le cadre de l'émergence du Centre Equestre à la Planèze, dans les écuries municipales du Bagnas et dans les bâtiments du Bagnas par exemple (car la présence des chevaux attire les auxiliaires dans cette lutte contre la nuisance des moustiques). De la même manière, créer des mares à boue à proximité des écuries permet d'offrir le substrat nécessaire avec le mélange de paille présent dans les boxes pour l'édification des nids d'hirondelles.

Au stade larvaire, la lutte peut se faire grâce à l'introduction de poissons larvivores autochtones (dans tout bassin d'agrément, comme à Rochelongue), de larves de libellules et de dytique.

Au stade adulte, la lutte consiste à favoriser l'installation des oiseaux insectivores (hirondelles et martinets par exemple), des insectes telles que les libellules, les araignées et les chauves-souris, bien sûr (un seul individu de Murin de Daubenton, du haut de ces 10 grammes, peut consommer jusqu'à 60 000 moustiques en un été) !

La limitation d'un problème sanitaire généré par les moustiques exotiques doit être prévenu et combattu comme il se doit.

Note concernant le bois de l'île des loisirs face Dino Park/ Luna park:

Il s'agit d'un poumon vert au cœur du Cap : le jardin botanique trouverait davantage sa place à cet endroit que coincé entre discothèques et bruits nocturnes en tout genre... D'autant qu'Aqualand représente une nuisance sonore non négligeable pour les riverains. De plus le jardin botanique, en lieu et place de la parcelle dite à aménager pour des résidences de tourisme, permettrait d'établir un corridor végétal avec le parc intergénérationnel de l'autre côté de la passerelle piétonne et cyclable.

Note concernant la préservation des secteurs pavillonnaires agathois :

Il est à spécifier que le mélange toits plats (mode actuel) au sein des pavillons à toits méridionaux est tout simplement inesthétique à tout le moins, voire franchement hideux, opposé au style méridional qui fait tout le charme et génère l'attraction touristique. De plus, techniquement, un habitat cubique en R+ 1 offre davantage de nuisances visuelles sur 4 faces pour le voisinage alors qu'une maison à toit méridional offre un vis-à-vis sur deux faces en R+1 généralement. Un habitat à toit plat pour l'isolation du bâti offre un visuel sans aucune douceur et un impact plus conséquent sur les côtés pour l'ensoleillement alors qu'un toit permet d'héberger isolation mais également matériel technique plus en douceur.

Par ailleurs, la hauteur de construction du sous-secteur UD1 b1 de 7.50m permettant un R+1 devrait être généralisé au sous-secteur UD1a qui subit des constructions non cohérentes (se reporter à l'exemple de signalisation construction illicite). De manière plus précise une hauteur à l'égoût à 6m autorisant un toit méridional en supplément serait plus juste et éviterait les dérives de construction. Par égard pour le quartier déjà fortement impacté par la construction bâtiment Bazaltic, la réintégration des parcelles le long du Passage Robert Schumann, rue de l'Oliveraie et arrière du centre commercial de l'Oliveraie devrait logiquement réintégrer la zone UD1a afin de ne pas porter lourdement préjudice à tout ce secteur pavillonnaire. Le secteur UD2 devrait être d'ailleurs modulé pour ne pas passer d'une zone de 7.50 m à 15 m d'un coup.

De manière générale, les R+3 sont trop violents dans le paysage, un dégradé comme les « pent-house » pouvant rendre un 3^{ème} niveau plus supportable, les arbres adultes ne pouvant masquer que deux niveaux de manière correcte.

Pour ce qui est spécifiquement de l'urbanisation du Boulevard du Soleil, envisager un centre commercial de 800m2 supplémentaire, alors qu'il existe des locaux commerciaux encore disponibles de l'autre côté de But (depuis la crise covid) ou vacants dans la galerie d'Hyper U avec un cœur de ville fantomatique, paraît non approprié d'autant que l'emplacement de la Cave Coopérative va proposer des commerces à foison avec peu de places de stationnement, hélas pour ce secteur qui sature avant même l'ouverture desdits commerces. En sus le centre commercial de l'Oliveraie n'est pas des plus stable commercialement (il présente beaucoup de turn-over au niveau des enseignes) et lui créer une concurrence aussi directe paraît également peu en rapport avec les intérêts des commerçants en place. Par ailleurs le terrain face à la Caisse d'Epargne propose un parc paysager très intéressant qui aurait pu devenir un parc agathois avec une construction à transformer pour les habitants par exemple. Toutefois, en ôtant le principe de commerces en rez-de-chaussée du projet actuel, cela permettrait d'abaisser d'un niveau l'impact des constructions envisagées tout en conservant le nombre de logements prévus. Il ne faut pas oublier qu'il est nécessaire de prendre en considération tout un quartier pavillonnaire juste derrière (contrairement à l'espace « Nourri Bio » bouchant littéralement la vue des riverains). C'est pourquoi la zone UD3b, autorisant des R+3 (soit 12m), s'avère beaucoup trop impactante par rapport aux nuisances visuelles et d'ensoleillement par exemple en terme d'ombre portée en hiver sur tout le secteur pavillonnaire en arrière du Boulevard du Soleil, entre autres.

Note concernant l'artificialisation des sols :

Il est étonnant de voir des permis de construction de piscine, et ou terrasse, permettant d'une part de bétonner la totalité d'une parcelle empêchant l'infiltration des eaux pluviales dans les sols au point de saturer anormalement la voie publique lors de nos épisodes « cévenols » qui seront toujours plus intenses et violents de par le dérèglement climatique (car les collecteurs ne sont pas dimensionnés pour absorber l'eau des parcelles anormalement bétonnées) et d'autre part de favoriser l'usage de l'eau potable en quantité si importante pour le plaisir alors que de très belles infrastructures municipales (piscine) et environnementales (mer) s'offrent aux habitants et touristes, la consommation d'eau nécessaire pour les piscines rentrant en concurrence directe avec les usages prioritaires, c'est-à-dire les cultures pour se nourrir ainsi que les usages domestiques et industriels.